

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

CR réunion syndicats-enquêteurs / direction du 10 février 2009

Etaient présents :

Pour la direction : la secrétaire générale ; le chef CAEMC) ; le chef Div Parcours professionnel DRH) et au début de la réunion le directeur des statistiques démographiques et sociales.

Pour les OS :

La CGT , SUD, la CFDT ,l'UGA-CGC et CGT-FO était excusé.

Pour les enquêtrices et enquêteurs:

Nord-Pas de Calais, Paca-Languedoc, Rhône Alpes, Bourgogne, Ile de France, Champagne Ardenne
Franche Comté)

Projet de délocalisation à Metz : projet de création d'un centre d'appel téléphonique

Le bilan d'envoi des lettres des enquêteurs à N. Sarkozy se monte à environ 600 envois. Nous avons redit notre opposition au projet de délocalisation, ainsi que les conséquences néfastes qu'il pourrait entraîner pour les emplois des enquêteurs et la qualité des enquêtes.

Une discussion a ensuite eu lieu sur le projet de création de centre téléphonique. Nous avons demandé des éléments concrets comme quoi les « pairs » européens demanderaient à l'Insee la création de ce centre d'appel (hors le projet de délocalisation, visiblement). C'est en effet l'argument annoncé par la direction.

La réponse de la direction a été très floue : la revue des pairs de 2007 le demanderait (en fait nous l'avions déjà épluchée il n'en est rien). Dans le cadre des travaux préparatoires Rénovation de l'enquête emploi, les visites des équipes de l'Insee dans les instituts de statistique du Canada, d'Espagne, de Grande-Bretagne, et de Hollande ont également conduit à relever que l'Insee ne mesure pas bien la qualité. Il y a consensus pour les créations de centres d'appel. Eurostat a annoncé une revue des pairs à nouveau pour 2012 en commençant par l'enquête emploi.

Nous avons demandé des précisions car l'argument « les autres le font, ils sont tous passés de notre situation à celle que nous envisageons » sans plus de précisions ne nous a pas semblé convaincant. De plus, l'Insee ne semble plus se positionner comme ayant une réflexion méthodologique mais comme appliquant des recommandations d'Eurostat...Au final, après plusieurs interrogations, nous avons reposé la question de ce que veut dire : « mesurer la qualité »

La réponse de la direction a été claire : il s'agit de faire des contrôles sur la façon dont le questionnement est passé au téléphone. Pour être crédible, il faut accepter des modifications de processus.

La réaction des enquêteurs a été vive : ils ne cessent de proposer des éléments d'amélioration de la qualité (y compris dans des groupes de travail locaux ou nationaux) qui ne sont jamais suivis de décisions. Ils ont rappelé l'évolution du contexte sur les appels téléphoniques : les ménages sont très sollicités, et c'est après un travail coûteux en temps, en visite, que les enquêtrices et enquêteurs arrivent à fidéliser les enquêtés et se faire accepter ensuite lors d'un appel téléphonique. Et c'est également par leurs efforts et expérience qu'ils arrivent à faire passer les questionnaires : quid de la qualité et de la motivation pour aller trouver les enquêtés chez eux si c'est pour perdre ensuite une partie de leur travail par téléphone ?

Après une bonne heure de discussion, nous constatons que les arguments de la direction sont faibles, voire spécieux. Nous avons demandé un vrai débat et que la direction nous communique rapidement ses documents. Nous voulons qu'il y ait une étude méthodologique sérieuse sur les enquêtes comme cela a été fait il y a quelques années (et qui concluait à l'époque à la meilleure qualité des enquêtes en vis à vis par rapport aux enquêtes téléphoniques).

Accompagnement des enquêtrices et enquêteurs perdant du travail

Ce sujet a été notamment traité sur l'exemple concret de trois enquêtrices de Haute-Marne ayant perdu la totalité de leurs enquêtes ou toutes les enquêtes hors emploi.

Il y a manifestement eu dysfonctionnement sur une longue période en Champagne Ardenne puisque les 2 choix de tirage d'échantillons n'ont pas été présentés aux enquêteurs, mais que l'annonce de la perte de l'échantillon a été fait par téléphone.

La direction nationale annonce qu'elle va expertiser ce qui s'est passé sur ce dossier car elle reconnaît qu'il y a eu un « énorme dysfonctionnement ». Elle a présenté ses excuses aux enquêtrices de la Haute-Marne sur le non respect de la transparence du choix d'échantillon.

Nous avons demandé que si dysfonctionnement grave il y a eu, les enquêtrices récupèrent leurs enquêtes. La discussion a abordé le problème de la charge de travail et de certaines régions où les consignes nationales ne sont pas respectées (privilégier les propositions d'emploi aux enquêtrices et enquêteurs déjà dans le réseau).

Sur le fonctionnement général nous avons redemandé un processus national harmonisé pour les embauches : *la direction demande que nous fassions des propositions*. C'est une avancée, car c'est la 1^{ère} fois que la direction se dit prête à discuter de ce sujet à partir d'un diagnostic partagé. Elle réaffirme qu'elle n'est pas là pour rationner le travail et qu'il faut proposer les enquêtes aux autres enquêteurs du réseau. Mais dans les faits de certaines DR, ce n'est toujours pas le cas (une enquêtrice présente, souhaitant travailler sur une nouvelle zone apparue au tirage s'est entendu répondre qu'elle gagnerait trop d'argent !)...

Sur l'accompagnement en particulier, nous avons demandé ou redemandé :

- un tableau de bilan par régions avec les pourcentages de perte de travail ;
- que les syndicats de l'Insee aient communication des noms et adresses des enquêteurs qui perdent la totalité ou une grande partie de leur travail. *La direction répond qu'elle va voir si cela est possible*
- Le réel engagement dans des procédures de financement, via les procédures de restructuration comme cela est le cas au ministère. Cela serait un signal fort envers les enquêteurs afin de montrer la bonne volonté de la direction pour cet accompagnement et donc sur le fait qu'ils doivent se signaler auprès de la direction et non pas simplement quitter l'Insee sans rien dire. Pour l'instant, elle reste trop sur les paroles. Elle doit maintenant proposer, par écrit, un ensemble de mesures pertinentes y compris financières. Nous avons donné une demande écrite d'une enquêtrice pour le financement d'une formation aboutissant à un diplôme, montrant que les enquêtrices et enquêteurs ont besoin de financement de projets.

La direction propose :

- *de recommander dans les SSM (services statistiques ministériels) et les instituts de sondage les enquêteurs qui ont manifesté la volonté de continuer un travail d'enquêtes ;*
- *un pré-bilan des compétences par un agent qualifié dans ce domaine. Ce pré-bilan aura lieu à la DG et sera payé par l'Insee. Si l'enquêteur souhaite un bilan personnel, l'Insee le financera selon les cas.*
- *D'étudier la possibilité de financer des projets de formation de reconversion. Mais elle ne veut s'y engager aujourd'hui, malgré la faible dépense pécuniaire dans l'exemple que nous lui donnons (4 500 €). Elle nous informe aussi qu'il n'y aura aucun financement supplémentaire pour le plan d'accompagnement et que les budgets seront pris sur les fonds propres de l'Insee.*
- *D'ouvrir la formation de préparation aux concours qui se fait pour les autres agents aux enquêteurs qui désirent suivre cette préparation.*
- *D'étudier les possibilités créées par le DIF (Droit Individuel à la Formation) et qui s'applique aujourd'hui dans la fonction publique.*
- *Il est impossible selon la direction de financer un rachat de trimestres de cotisation pour la retraite.*

Passage aux frais réels

Pour la première fois depuis presque un an la discussion a montré que la direction de l'Insee a réellement l'intention de passer aux frais réels, et ce à des conditions correctes pour les enquêteurs. Il est clair que la volonté ministérielle d'harmoniser les systèmes de paie pour les agents de l'État n'y est pas pour rien non plus. Le principe de base retenu par la direction est de faire un système identique pour tous : pas d'individualisation des situations.

Ci-joint en annexes les documents fournis par la direction, pas forcément faciles à décrypter mais qui peuvent commencer à donner à chacune et chacun une idée du système.

A notre demande, les contrats avec propositions de modifications nous seront renvoyés en mode révision.

Le dossier se divise en plusieurs thématiques :

- **augmentation salariale** pour compenser le changement d'assiette : la direction propose une augmentation des barèmes des questionnaires ménages et des relevés de prix de 4%, ce qui aboutit pour l'Insee à une dépense supplémentaire de 3 millions d'€ par an, financée sur le budget de l'Insee (et non pas par budget ministériel), ce qui est la somme au-delà de laquelle la direction ne souhaite pas aller. Nous avons nous-mêmes estimé à 4,6% l'augmentation nécessaire en multipliant l'augmentation moyenne d'assiette (passage de 60% à 80% dans la réalité donc 20% d'augmentation d'assiette) et le pourcentage de cotisation salariale (23%). La direction pour sa part estime les cotisations salariales à 17,5% : ce point sera examiné au prochain rdv.
- **système de remboursement des frais** : actuellement les enquêteurs sont dans un système dérogatoire, qui ne prend pas en compte le nombre de CV de la voiture, et qui fixe à 0,38 € le km. S'il y a passage au système normalisé (application stricte du décret sur le remboursement des frais de déplacement), le remboursement est de 0,39 € pour les + de 6CV, mais 0,31 pour les 5 CV. De plus, au-delà de 10 000 km par an, le km est ensuite remboursé 0,18 € (d'où d'ailleurs les hypothèses de la direction dans le tableau qu'elle a réalisé). Pour information, 250 enquêteurs font plus de 10 000 km par an. Nous avons demandé une répartition détaillée, y compris par région. En ce qui concerne le remboursement lorsqu'il y a travail sur sa propre commune : pas de différence avec le précédent système selon la direction.
 - Un travail syndical va être nécessaire à ce stade au niveau du ministère afin d'obtenir un coup de pouce sous forme de possibilité de dérogation au décret, et ce d'autant plus que le ministère s'était à l'origine engagé à financer le changement de système. Nous l'argumenterons sur le fait que le statut de pigiste est d'une certaine manière dérogatoire !
- **Cohabitation ou non des deux systèmes réels et 60/40.** La direction a présenté un point sur les différentes possibilités données par les informaticiens sur les travaux à réaliser. Elle souhaite elle-même bien distinguer les frais pour ne pas les faire entrer dans le budget "masse salariale". Nous demandons une étude supplémentaire pour un système qui permettrait une entrée directe dans le futur système de paie pour les agents de l'Insee. Nous avons insisté sur le fait qu'un système qui permettrait à certains enquêteurs de rester au 60/40 encore un temps, aboutirait à une acceptation bien meilleure pour toutes et tous. La direction déclare qu'à son sens, au bout de 2 ans, il est plus rentable pour la retraite de passer aux frais réels. Ce point sera donc à nouveau examiné.

Bogue Prix

Les changements de produits du mois de janvier ont été chargés sans le chargement des références de caractéristiques techniques du mois de décembre, d'où surcroît de travail, incroyable difficulté d'utilisation de listings dans les magasins, et souvent caractéristiques techniques non remplies ce qui va occasionner des dissemblables à deux moments dans l'année.

Nous demandons une réparation financière pour ce surcoût et une réunion de travail entre division prix, bureaux de prix et enquêtrices de manière à examiner les conséquences pour toutes et tous de ce bogue, ainsi que les consignes à appliquer tout au long de l'année.

La direction propose l'indemnisation de 1 bogue par semaine travaillée, et est OK pour la réunion de travail .

Bogue enquête emploi

Les données de toutes les aires des enquêtés qui n'ont pas été interrogées au T4 ont été perdues : le questionnaire qui a dû être refait intégralement sera payé en tant que tel. Les DR ont reçu une note (avec la liste des zones concernées) le spécifiant. Ce point figurera sur le relevé de décisions.

Congés payés

La direction reconnaît que les congés payés doivent apparaître en tant que tels pour les enquêteurs contractuels (CDI). Elle déclare ne pas être fermée au travail sur un statut de vacataire spécifique dans lequel les congés payés auraient droit de cité.

Travail le dimanche

La direction pense qu'il faut un jour de repos hebdomadaire, le dimanche (alors que certaines DR prennent ou ont pris des RDV pour le WE !), car pas de dérogation spécifique. Elle fournira les textes sur lesquels elle s'appuie.

Fiche de suivi d'accompagnement pour les prix

Ce point n'a pu être traité, cela le sera la prochaine fois

Les prochaines réunions devraient avoir lieu les mardi 17 mars (réunion technique frais réels + prix) et mardi 14 avril 2009

ANNEXES - DOCUMENTS DE LA DIRECTION

PASSAGE AUX FRAIS REELS PRESENTATION DE 18 CAS TYPES

Le passage aux frais réels entraîne une baisse de la rémunération nette des enquêteurs. Pour compenser la baisse due à la hausse des cotisations salariales, il est proposé d'augmenter les barèmes des questionnaires ménages et des relevés de prix de 4% pour tous les enquêteurs passés aux frais réels. Le tableau ci-dessous explicite, sur 18 cas-types, les conséquences de cette évolution du mode de rémunération. Ils ont été obtenus en croisant 6 variétés de rémunération et 3 taux de frais divers (déplacements, repas, ...) différents. Pour simplifier le calcul, on a fait deux hypothèses très simplificatrices : d'une part, tous les enquêteurs parcourent moins de 10 000 kms par an ; d'autre part les enquêteurs dont le travail d'enquêtes est rémunéré à plus de 10 000 € bruts annuels ont une voiture dont la puissance fiscale est de 6-7 CV ; ceux pour lesquels cette rémunération est inférieure ou égale à 10 000 € sont supposés utiliser une voiture dont la puissance est de 5 CV.

Situation	Coût travail d'enquêtes	Frais divers	Part frais divers	Base cotisation	Cotisations salariales	Rémunération nette travail d'enquêtes	Validation trimestre	Rémunération nette
Actuelle	20000	3529	0,15	14118	2472	11646	4	21057
Future	20000	3758	0,16	20000	3502	16498	4	20256
Future+4%	20800	3758	0,15	20800	3642	17158	4	20916
Actuelle	20000	6667	0,25	16000	2802	13198	4	23865
Future	20000	7098	0,26	20000	3502	16498	4	23596
Future+4%	20800	7098	0,25	20800	3642	17158	4	24256
Actuelle	20000	10769	0,35	18462	3233	15229	4	27537
Future	20000	11467	0,36	20000	3502	16498	4	27965
Future+4%	20800	11467	0,36	20800	3642	17158	4	28624
Actuelle	17000	3000	0,15	12000	2101	9899	4	17899
Future	17000	3194	0,16	17000	2977	14023	4	17218
Future+4%	17680	3194	0,15	17680	3096	14584	4	17778
Actuelle	17000	5667	0,25	13600	2381	11219	4	20285
Future	17000	6034	0,26	17000	2977	14023	4	20057
Future+4%	17680	6034	0,25	17680	3096	14584	4	20617
Actuelle	17000	9154	0,35	15692	2748	12945	4	23406
Future	17000	9747	0,36	17000	2977	14023	4	23770
Future+4%	17680	9747	0,36	17680	3096	14584	4	24331
Actuelle	14000	2471	0,15	9882	1730	8152	4	14740
Future	14000	2631	0,16	14000	2451	11549	4	14179
Future+4%	14560	2631	0,15	14560	2549	12011	4	14641

Actuelle	14000	4667	0,25	11200	1961	9239	4	16706
Future	14000	4969	0,26	14000	2451	11549	4	16517
Future+4%	14560	4969	0,25	14560	2549	12011	4	16979
Actuelle	14000	7538	0,35	12923	2263	10660	4	19276
Future	14000	8321	0,37	14000	2451	11549	4	19869
Future+4%	14560	8321	0,36	14560	2550	12011	4	20331
Actuelle	10000	1765	0,15	7059	1236	5823	4	10529
Future	10000	1494	0,13	10000	1751	8249	4	9743
Future+4%	10400	1494	0,13	10400	1821	8579	4	10073
Actuelle	10000	3333	0,25	8000	1400	6599	4	11933
Future	10000	2821	0,22	10000	1751	8249	4	11070
Future+4%	10400	2821	0,21	10400	1821	8579	4	11400
Actuelle	10000	5385	0,35	9231	1616	7614	4	13768
Future	10000	4557	0,31	10000	1751	8249	4	12806
Future+4%	10400	4557	0,30	10400	1821	8579	4	13137
Actuelle	6500	1147	0,15	4588	803	3785	3	6844
Future	6500	971	0,13	6500	1138	5362	3	6333
Future+4%	6760	971	0,13	6760	1184	5576	4	6547
Actuelle	6500	2167	0,25	5200	911	4289	3	7756
Future	6500	1834	0,22	6500	1138	5362	3	7196
Future+4%	6760	1834	0,21	6760	1184	5576	4	7410
Actuelle	6500	3500	0,35	6000	1051	4949	3	8949
Future	6500	2962	0,31	6500	1138	5362	3	8324
Future+4%	6760	2962	0,30	6760	1184	5576	4	8539
Actuelle	2500	441	0,15	1765	309	1456	1	2632
Future	2500	373	0,12	2500	438	2062	1	2436
Future+4%	2600	373	0,12	2600	455	2145	1	2518
Actuelle	2500	833	0,25	2000	350	1650	1	2983
Future	2500	705	0,22	2500	438	2062	1	2768
Future+4%	2600	705	0,21	2600	455	2145	1	2850
Actuelle	2500	1346	0,35	2308	404	1904	1	3442
Future	2500	1139	0,31	2500	438	2062	1	3202
Future+4%	2600	1139	0,30	2600	455	2144	1	3284

**Part des frais dans la rémunération brute au cours de l'année
y compris les DOM quand ils ont réalisé l'enquête**

Moyenne par enquête

	2006	2007	2008
Emploi métropole	18,73%	18,66%	19,15%
Enquêtes du recensement	29,05%	29,06%	31,74%
Loyers et charges	30,65%	31,23%	31,03%
Cadre de vie et sécurité	27,22%	26,91%	24,94%

SRCV	25,67%	25,65%	23,50%
SHARE	27,23%	25,76%	
Mode de garde		31,20%	
HID		20,05%	21,0%
Transport		30,74%	
TIC (enquête par téléphone essentiellement)		15,28%	19,70%
T&O			26,80%
Prix	18,50%	18,36%	17,68%

IMPACT DU PASSAGE AUX FRAIS REELS EN TERME DE DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES

NOTE DE TRAVAIL

Objet : étude sur le passage aux frais réels pour les enquêteurs pigistes de l'INSEE

L'objectif de cette note est de présenter la faisabilité technique et les conséquences en terme d'organisation dans les deux hypothèses suivantes :

- Tous les enquêteurs passent au réel
- Le choix est laissé aux enquêteurs, il faut alors envisager la possibilité de maintenir le calcul des 60/40 et le passage au réel pour une partie des enquêteurs.

Tous les scénarii sont a priori réalisables. Ce qui les distingue, c'est le coût de leur développement, de leur fonctionnement et aussi les risques qu'ils font peser sur l'application en termes de maintenance et de fiabilité.

L'existant

Actuellement, la rémunération des enquêteurs est composée de la rémunération des questionnaires, des sessions et heures de formation, du remboursement des frais. L'ensemble constitue l'indemnité brute.

Les 60 % de cette indemnité brute représentent la base de cotisation.

Les 40 % sont réputés être une indemnité pour frais d'approche, sur laquelle l'enquêteur ne cotise pas.

2 taux km sont appliqués pour le remboursement des frais : 1 taux pour la formation et 1 taux pour la collecte.

Tous les enquêteurs sont traités de la même manière.

Hypothèse 1 : tous les enquêteurs sont remboursés sur la base de frais réels

(selon les modalités du décret 2006-781 du 3 juillet 2006)

La paye des enquêteurs, composée de la rémunération des sessions de formation, des heures d'instruction à domicile et des questionnaires est gérée dans Saige et mise en paiement dans la chaîne de paye.

Pour la gestion et le remboursement des frais, deux sous-scénarii se distinguent :

1. Les frais peuvent être traités complètement en dehors de Saige

Ce scénario suppose que les règles du décret sur le remboursement des frais de déplacement soient strictement appliquées.

Une application « naturelle » à l'Insee pour payer les frais est l'application « gestion des crédits » (GDC) ou l'application qui la remplacera.

Les frais des enquêteurs seraient saisis dans GDC qui possède déjà un référentiel des enquêteurs en raison du lien existant entre GDC et Saige (pour le mandatement de la paie actuelle des enquêteurs).

GDC - module FRAIS sait calculer le taux kilométrique pour les frais de déplacement en fonction de la distance parcourue au cours de l'année et du type de véhicule : il le fait déjà pour les agents de l'Insee qui sont soumis au même barème. L'application possède une rubrique « Frais annexes » qui permettrait de gérer les autres frais. Le paiement des frais se ferait alors indépendamment du paiement de la rémunération mensuelle au fur et à mesure de l'arrivée des frais.

Les numéros de travail qui sont gérés par GDC permettraient de suivre la dépense par enquête. Le Sin pourra mettre en œuvre une requête qui calculera le coût d'une enquête en compilant les frais dans GDC et la rémunération dans Saige.

Une adaptation uniquement du moteur de paie (petite modification) est à prévoir dans Saige pour la suppression du calcul des 60/40. Les fonctionnalités de gestion des frais dans Saige seraient à désactiver (opération mineure).

L'implication de l'administrateur de l'application GDC est à envisager pour analyser l'impact et le coût éventuel dans GDC du suivi des frais des enquêteurs.

Tous au réel avec GDC

Coût de développement : environ 10 jours pour le développement (modification moteur de paie + désactivation des frais dans Saige).

Écriture des spécifications, tests, information des gestionnaires 30 j (2 mois en délai)

Administrateur GDC à préciser

Délai : environ 3 mois + GDC

Impact sur le plan organisationnel :

La saisie des frais dans Saige est actuellement assurée par la Dem (le Ses) pour certaines DR et par le Sar pour les autres. Si les remboursements sont gérés dans GDC, la saisie devra être assurée par le Sar. En revanche, les enquêteurs seraient plus rapidement remboursés de leurs frais que dans le système actuel (frais payés en fin de mois avec la rémunération du travail de collecte).

La saisie des frais dans GDC conduira à un contrôle plus précis des remboursements demandés : GDC a une logique de remboursement par individu alors que Saige a une logique de remboursement par enquête dans laquelle il peut arriver qu'on fasse un remboursement deux fois (sur deux enquêtes différentes) pour un même individu.

2. Les frais continuent à être payés dans Saige

Ce scénario devrait être retenu si le décret sur les frais de déplacement n'était pas strictement respecté.

Il faut alors créer un système de calcul des montants des frais de déplacement (ou le faire dans un tableau excel). Ce système peut-être : soit dans Saige, soit indépendant de Saige.

Le développement d'un outil dans Saige ou indépendant rajoute un coût supplémentaire de 60 j. Dans tous les cas, il faut adapter Saige (moteur de paie, désactivation de la saisie des frais de déplacement).

Les tests et les opérations liées à la mise en place (mode opératoire, module de formation, durée de la formation des gestionnaires) seraient plus longs (40j).

Le fichier de sortie devra prévoir l'imputation correcte des dépenses.

Tous au réel sans GDC

Coût de développement : environ 70 jours (10j pour le moteur de paie + 60j pour l'outil de calcul des frais
Écriture des spécifications, tests, information des gestionnaires (70j).

Délai: environ 8 mois

Hypothèse 2 : solution mixte

1. Frais réels et maintien des 60/40 : les frais réels sont traités hors de Saige

Ce scénario suppose que les frais des enquêteurs qui ont choisi le passage au réel soient traités dans « Gestion des crédits ». Voir conditions au .1.1

Les modifications sont beaucoup plus lourdes puisqu'il faut rajouter la caractéristique du régime de paie à l'enquêteur et l'utiliser à toutes les étapes de saisie et de calculs de la paye.

Gestion des frais

Pour les enquêteurs au 40/60, les frais continuent à être saisis dans Saige comme actuellement. Pour les autres, les frais sont traités dans GDC.

Compensation sur la rémunération :

La cohabitation des deux « régimes » suppose que l'on puisse payer les questionnaires à des taux différents.

La solution suivante est proposée : les taux de rémunération de questionnaire pour les enquêteurs qui passent au réel correspondent aux taux de rémunération des 40/60 multipliés par une constante > 1 à déterminer. Cette constante devra être unique pour toutes les enquêtes.

Cette solution a des conséquences qui touchent tous les états en sortie de Saige qui font apparaître des taux de questionnaire (10j), notamment les contrats, ainsi que le moteur de paye(10j).

La saisie des frais serait désactivée pour les enquêteurs au réel (5j).

Mixte avec GDC

Coût de développement : environ 25 j.

Écriture des spécifications, tests, information des gestionnaires : 40 j

Administrateur GDC à préciser

Délai: environ 5 mois + GDC

2. Frais réels et maintien des 60/40 : les frais réels sont traités dans Saige

Ce scénario devrait être retenu si le décret sur les frais de déplacement n'était pas strictement respecté.

Comme ci-dessus, il faut rajouter la caractéristique du régime de paie à l'enquêteur et l'utiliser à toutes les étapes de saisie et de calculs de la paye et, de plus, permettre une saisie différente pour les frais :

- o 1 taux pour les formations et 1 autre taux pour la collecte pour les enquêteurs au 60/40
- o mais aussi tous les taux prévus dans le décret pour les enquêteurs aux frais réels.

Gestion des frais

Pour les enquêteurs au 40/60, les frais continuent à être saisis dans Saige comme actuellement.

Pour les autres, les frais sont traités dans un outil développé dans Saige ou en dehors de l'application. Il faudrait prévoir le développement décrit 1.2 (60 j).

Les tests seraient plus lourds.

Compensation sur la rémunération :

Même solution que ci-dessus.

Mixte sans GDC

Coût de développement environ 85 j.

Écriture des spécifications, tests, information des gestionnaires, réécriture du mode opératoire : 70 j

Délai: environ 10 mois

Contrainte juridique :

- la solution mixte présuppose que les enquêteurs puissent être payés à un taux différent pour un même travail.

Synthèse des différents coûts (pour la Moa, pour le Sin / Moe et délai global de mise en place) des différents scenarii pour le passage au réel des enquêteurs de l'Insee

		Coût MOA	Coût SIN	Délai
AVEC GDC	Tous au réel	30j	10j	3 mois +GDC
	Mixte	40j	25	5 mois +GDC
SANS GDC	Tous au réel	70j	70j	8 mois
	Mixte	70j	85j	9 mois

Accompagnement des enquêteurs

Situation à ce jour ¹

Une petite vingtaine d'enquêteurs est en situation de bénéficier d'un accompagnement dont la première phase consiste en un entretien avec une personne de la direction régionale de rattachement. Dans la majorité des cas il s'agit d'une personne de la sphère RH.

A ce jour 8 entretiens ont été conduits : 2 en PACA, 2 en Basse Normandie et 4 en Rhône-Alpes. Ces entretiens ont été conduits sur la base d'une grille établie avec le concours d'un cabinet spécialisé. Nous avons donc reçu 8 grilles remplies.

Il ressort de ces 8 cas

5 ont 53 ans et plus, 3 ont 45 ans ou moins (entre 35 et 45).

Leur rémunération annuelle se situe entre 1 500 et 14 000 €

La conséquence de la perte du travail d'enquête à l'Insee est perçue comme très négative pour 5 d'entre elles et moyennement ou faiblement négative pour les 3 autres.

L'intérêt intellectuel et les relations humaines sont, pour les enquêteurs, aussi importants que les aspects financiers lorsqu'ils parlent de l'intérêt de travail d'enquête. L'autonomie, la liberté d'action entrent également comme un élément primordial y compris dans leur recherche future.

Leurs projets

Leur projet pour le futur (assez vague pour l'une d'entre elle) n'est lié au travail d'enquête (y compris pour le compte d'un organisme privé, d'un SSM ou pour l'Insee comme superviseur) que pour 3 personnes. Pour les autres leur projet s'oriente vers les métiers du tourisme, du télétravail (formatrice) ou de l'immobilier, tous métiers où la relation, la communication, est une caractéristique fondamentale.

Ce qu'ils attendent de l'Insee.

2 envisagent un bilan de compétence

3 souhaitent une formation de reconversion

2 un accompagnement à la recherche d'un emploi

1 une préparation à un concours

Enfin 6 acceptent que le compte rendu de l'entretien soit communiqué à l'ANPE

¹ DSN du 10 février 2009